

Bruxelles, le 7 décembre 1983

Note BIO COM (83)515 aux Bureaux Nationaux
cc aux Membres du Groupe

430 C
+ 432

REUNION DE LA COMMISSION DES 6 et 7 DECEMBRE 1983

DECLARATION DE LA COMMISSION SUR LE CONSEIL EUROPEEN D ATHENES

Après Athenes, la deception est forte; les difficultes etaient reelles; elles s en trouvent aggravees. L echec d un Conseil europeen n est pas l echec de la Communaute; il est encore moins celui d un processus historique qui doit assurer la prosperite et la force de l Europe.

La Commission assumera ses obligations pour assurer le maintien de l acquis communautaire, effectuer sans attendre les progres indispensables et reunir les conditions necessaires a la relance de la Communaute :

- le maintien de l acquis communautaire exige que d autres incertitudes ne s ajoutent pas a celles qui resultent du Conseil europeen d Athenes. La Commission souhaite que les conditions soient reunies pour une decision rapide d adoption du budget 1984. Le Conseil europeen n ayant pas pris de decision sur les mesures d economie qu elle avait proposees, la Commission prendra les decisions de sa competence et soumettra au Conseil les propositions necessaires pour que le budget 1984 puisse etre execute;

- il est essentiel que soient prises a temps les decisions qui permettent a la Communaute d honorer les engagements a l egard d elle meme, de ses citoyens, des pays tiers :

Il ne serait pas acceptable que la Communaute attende d avoir regle tous ses problemes pour mettre en oeuvre les actions urgentes qu exige son developpement futur; il faut donc prendre rapidement les dispositions necessaires pour restaurer la confiance et confirmer la reprise economique; une decision rapide doit intervenir sur les projets d interet communautaire soumis par la Commission et dont le report compromettrait le succes.

- . L obligation que la Communaute assume a l egard de certaines categories sociales, de certains secteurs et de certaines regions demeure;
- . Pour defendre les interets de la Communaute, la Commission continuera a assumer pleinement ses responsabilites dans les negociations avec les pays tiers.

o/o

- La Commission agira pour que la crise se conclue par une relance de la Communauté. Les conditions en sont pour l'essentiel connues :

- . tirer tout le profit de la dimension européenne; donner à la Communauté les ressources nécessaires pour assurer son développement; définir une solution durable aux problèmes budgétaires; mettre la politique agricole commune en mesure de remplir plus efficacement sa mission; gérer au mieux les ressources disponibles; permettre l'élargissement au Portugal et à l'Espagne.

Cela implique que cesse l'affrontement d'intérêts nationaux contradictoires sur trop de sujets ponctuels et que soient retrouvées les procédures des Traités, qui permettent seules de replacer l'intérêt communautaire supérieur au centre du débat. De cette manière seront réunies les conditions d'un accord.

L'Europe appartient à ses citoyens. Ils exigent de leurs Institutions qu'elles mettent la Communauté à même d'assurer le redressement économique et de leur préparer un meilleur avenir.

Amitiés,
Manuel Santarelli



Comneur 14 h.

Bruxelles, le 7 decembre 1983
Note BIO COM (83) 515 (suite 1) aux Bureaux Nationaux
c.c. aux Membres du Groupe du Porte-Parole

CONSEIL EUROPEEN D'ATHENES

La Commission s'est reunie hier soir a partir de 19H30 et ce matin jusqu'a 13H00 sur ce point.

Vous avez recu la declaration contenue dans la Bio COM 515 qui fait egalement objet de l'IP-432 et que j'ai presentee a la presse a 13H30. Je vous prie de vous garder a ce stade de toute interpretation et de limiter vos commentaires aux points suivants :

1. L'articulation du texte est precisee au second paragraphe sur lequel vous pouvez mettre l'accent : la situation dans laquelle se trouve la Communaute apres l'echec d'Athenes est suffisamment grave pour ne pas en rajouter inutilement.

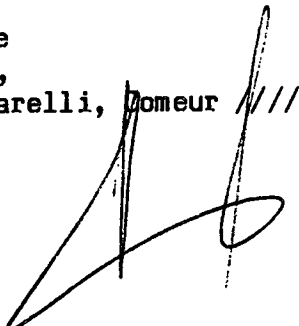
- Il faut preciser d'abord contrairement aux commentaires de nombreux organes de presse que le regime des douzieme provisoires n'interviendrait que si le Parlement devait rejeter le budget 1984. Ceci est une hypothese que ne confirme aucunement a ce stade les informations en provenance des groupes ou commissions parlementaires; presentee comme une chose acquise elle ne peut que contribuer a inquieter.

- La Commission marque dans la premiere partie son souhait de voir le budget 1984 adopte et sa determination, en tout etat de cause, de "prendre les decisions de sa competence et soumettre au Conseil les propositions necessaires pour que le budget 1984 puisse etre execute".

- La Commission n'entend pas se limiter a gerer les affaires communautaires en depit de la crise qui vient de s'ouvrir, elle entend aussi faire progresser les actions envisagees ou entreprises et "dont le report compromettrait le succes" : il faut penser evidemment a des projets tels qu'ESPRIT (mais ce n'est qu'un exemple) ou la disponibilite des entreprises des gouvernements est manifeste mais dont le report pourrait signifier l'abandon. Il serait de meme inacceptable, compte tenu de la situation dans la siderurgie, de ne pas tout mettre en oeuvre pour l'adoption du volet social acier.

- Enfin, la Commission considere qu'il est de son devoir, si la Communaute a perdu une bataille, elle n'a pas perdue la guerre ... , de participer activement a la reprise de la negociation sur les dossiers qui n'ont pas abouti a Athenes en "retrouvant les procedures des traites, qui permettent seules de replacer l'interet communautaire au centre du debat".

A suivre
Amities,
M. Santarelli, Membre



Bruxelles le 8 decembre 1983
Note BIO COM (83) 515 suite 2 et fin aux Bureaux Nationaux
cc aux Membres du Groupe

DECLARATION DE LA COMMISSION SUR LE CONSEIL EUROPEEN D ATHENES

La Commission a pris toutes dispositions de procedure
necessaires pour la mise en oeuvre sans delais des orientations
contenues dans sa declaration.

TAC ET QUOTAS DE PECHE PROVISOIRES POUR 1984

La Commission vient d adopter ses propositions pour les Totaux
admissibles de Captures (TAC) et quotas de peche en 1984. Dans
la mesure ou ces TAC concernent les stocks autonomes, geres
exclusivement par la Communaute et pour lesquels les avis
scientifiques sont disponibles, les TAC et quotas proposes sont
definitifs.

En ce qui concerne les stocks communs (joint stocks) il faut
attendre la fin des negociations actuellement en cours avec les
pays tiers sur les TAC et les parts disponibles pour la
Communaute. Pour ces stocks la Commission a propose (sur base
provisoire) des parts disponibles pour la Communaute
correspondant aux TAC bases sur ses objectifs de gestion.

La Commission a decide de presenter des propositions
provisaires plutot que d attendre le resultat des negociations
avec les pays tiers afin que l industrie de la peche connaisse
au plus tot les possibilites de capture pour 1984.

La Commission proposera des TAC et des quotas definitifs des que
toutes les negociations avec les pays tiers seront terminees.
Elle se reserve jusque lam le droit de modifier ses propositions
quelles qu elles soient en fonction de ces negociations et de
tout nouvel avis scientifique. La Commission espere que le
prochain Conseil du 14 decembre adoptera ses propositions.

TRILOGUE

La Commission a prepare la rencontre qui aura lieu demain entre
le President Thorn, le President Dankert et le President en
exercice du Conseil sur le budget 1984.

PRESIDENCE FRANCAISE

La Commission a fait le point de la preparation de la rencontre
traditionnelle avec la Presidence "montante" qui aura lieu
demain. La delegation francaise sera conduite par le Ministre
des Relations exterieures, M. C. Cheysson.

TRAVAUX DU PARLEMENT ET DU CONSEIL

La Commission a fait le point des travaux du Conseil des Affaires Sociales qui se tient aujourd'hui, ainsi que des Conseil ECO/FIN du 12/12, Protection des Consommateurs (12), Agriculture (12/13), Recherche (13) et Acier (14).

Elle a fait également le point de la préparation de la prochaine session parlementaire du 12 au 16 qui, dans les circonstances actuelles revet une importance particuliere.

Amities

Manuel Santarelli Comeur 16 h.////

